Compte-rendu du Conseil municipal du 05 février 2020

Présents: Olivier CHAPLET, Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Charline COGET, Jean-Marie CHEVALLIER, Dominique ORLANDO, Antoine VALVERDE, Reine FASSI, Jean-Luc FARCY, Alain DEMANDRE, Nathalie CRISCIONE, Nadège VERRIER, Etienne DEVAUX, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Amandine SOUBESTE

Formant la majorité des membres en exercice.

## Pouvoirs :

Mme CHILLOUX à Mme FAYAT
M. FRANCOIS à M. CHEVALLIER

Mme NALINE à Mme MEISTER
$M$. ACCOCE à M. BERTRAND

## Absents:

M.PEREIRA, M. COMPTE, Mme PAGES, M.VALERIUS,
M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2020

## Vote: UNANIMITE

(M.Chevallier, Mme Criscione, M.valverde ne prennent pas part au vote car ils étaient absents à ce conseil)

EST INFORME des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales:
$>$ Décision $\mathrm{n}^{\circ} 96$ du 02/12/2019
Signature de l'accord-cadre portant sur les prestations de transport collectif récurent (lot 01) et occasionnel (lot 02) avec la Société LOSAY VOYAGES

## Décision $\mathrm{n}^{\circ} 97$ du 02/12/2019

Signature d'un contrat avec Arpege pour la maintenance des logiciels ADAGIO, MAESTRO, MELODIE, CONCERTO OPUS

## Décision $\mathrm{n}^{\circ} 98 \mathrm{du}$ 02/12/2019

Signature d'un contrat avec Arpege pour la maintenance de l'espace famille et de I'espace PAYBOX

## Décision $\mathrm{n}^{\circ} 99 \mathrm{du} 09 / 12 / 2019$

Signature de la deuxième reconduction de l'accord-cadre portant sur l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires courantes (LOT 01) avec la Société CYRANO
$>$ Décision $\mathrm{n}^{\circ} 100$ du 09/12/2019
Signature de la deuxième reconduction de l'accord-cadre portant sur l'acquisition et la livraison de matériel didactique et fournitures destinés aux activités scolaires et périscolaires (LOT 02) avec la Société CYRANO

## Décision $\mathrm{n}^{\circ} 101$ du 09/12/2019

Signature de la deuxième reconduction de l'accord-cadre portant sur l'acquisition et la livraison de livres de bibliothèques et manuels scolaires (LOT 03) avec la Société PICHON

## Décision $\mathrm{n}^{\circ} 102$ du 17/12/2019

Signature d'une convention d'apport de déchets avec le SMITOM

## Décision $\mathrm{n}^{\circ} 103 \mathrm{du} 17 / 12 / 2019$

Signature d'un avenant au bail professionnel de Mme DE PASSEMAR

## Décision $n^{\circ} 01$ du 03/01/2020

Signature d'une convention relative aux travaux de mise sous pli pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

## Administration Générale

## - Installation d'un nouveau conseiller municipal (liste «union pour Cesson »)

 Monsieur le Maire déclare Monsieur Antoine VALVERDE installé dans ses fonctions de conseiller municipal.Fait et délibéré,

## Finances

## - Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire <br> DEBAT des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

APPROUVE les orientations budgétaires.
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Fait et délibéré,

Vote: 21 voix POUR
04 Abstentions (M.BERTRAND, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE, M.MAZERON)

## Aménagement

## - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés,

AUTORISE le représentant du SDESM, en qualité de coordonnateur du groupement, à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Fait et délibéré,
Vote: UNANIMITE

## Ressources humaines

## Reconduction d'un poste d'adioint d'animation, contractuel, pour la direction de l'éducation

DECIDE de reconduire :

## POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION:

- 1 poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, pour un total de 800 heures, du 5 Mars 2020 au 31 Août 2020.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 350 , indice majoré 327,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,
Vote: 21 voix POUR
04 Abstentions (M.BERTRAND, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE, M.MAZERON)

## - Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, pour la direction de l'éducation

DECIDE de reconduire :

## POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, pour un total de 1550 heures, du 15 Février 2020 au 14 Février 2021.

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 350 , indice majoré 327 ,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,
Vote: 21 voix POUR
04 Abstentions (M.BERTRAND, A.SOUBESTE, JP.ACCOCE, M.MAZERON)

## Information

## Liste des marchés publics passés en 2019

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 06/02/2020

Olivier CHAPLET
Maire de Cesson


